

- Arrangement bancaire (A/B)
Le gouvernement mauritanien ou son "représentant désigné" ouvrira un compte à son nom dans une banque de change agréée au Japon
- Le gouvernement mauritanien et son "représentant désigné" émettra l'Autorisation de Paiement.

3-2 Projet de maintenance et de gestion

1. Système de gestion du CNROP

Comme indiqué plus haut, si ce Projet est réalisé, les deux navires du Projet seront gérés comme actuellement, sur la base des programmes d'étude établis par le "Comité Recherche et Etude", et l'exploitation, la maintenance et la gestion des navires du Projet seront confiées à 6 membres de la "Division Navires" du CNROP qui sera créée.

Cette Division Navires assurera les activités de maintenance et de gestion ci-dessous sur la base du programme d'exploitation annuel des deux navires de recherche.

- (1) Achat-approvisionnement en pièces pour la réparation et pièces de rechange, réparation et maintenance des navires de recherche, tels que projet de mise en cale et son préparatif.
- (2) Gestion des frais d'opération tels qu'achat et approvisionnement en carburants, articles pour les navires, etc.
- (3) Gestion du personnel par établissement d'un projet d'affectation d'équipage, calcul des salaires des membres d'équipage, etc.
- (4) Gestion des différentes formalités pour l'entrée/sortie du port des navires de recherche
- (5) Etablissement d'un projet simple de budget d'exploitation, maintenance et gestion pour les deux navires du Projet

2. Calcul des frais de navigation des navires du Projet

Si ce Projet est réalisé, on a calculé à titre de référence les mesures budgétaires nécessaires aux activités d'étude des deux navires du Projet: navire de recherche de haute mer et navire de recherche côtière aux spécifications du Tableau 2-7.

Conformément aux discussions avec le CNROP, le nombre de jours d'étude et de navigation des deux navires est calculé compte tenu de celui du navire existant et de ceux des navires de recherche halieutique ordinaires du Japon, et le calcul a été fait sur la base du programme de navigation jugé pertinent ci-dessous.

Programme de navigation du navire de recherche côtière

Navigation de recherche	Mouillage, etc.	Mise en cale, etc.	Total
100 jours	230 jours	35 jours	365 jours

Programme de navigation du navire de recherche de haute mer

Navigation de recherche	Mouillage, etc.	Mise en cale, etc.	Total
180 jours	120 jours	65 jours	365 jours

[Prémisses]

- La date du calcul est 1998, 1 an après la fourniture des deux navires prévue.
- Parmi les frais de navigation par exercice, on a calculé : A. Frais de personnel (salaires, frais de produits alimentaires) et Frais généraux (frais de réparation, frais généraux divers), ainsi que les frais fixes indépendants du nombre de jours d'étude tels qu'engins de pêche, pièces pour les navires, pièces d'usure, etc. d'une part, et B. le carburant variant relativement en fonction des jours d'étude, d'autre part.

Cette répartition a été faite comme repère pour faciliter l'estimation de l'augmentation/baisse des frais de navigation selon l'augmentation/baisse du nombre de jours d'étude et de navigation.

- Pour les montants principaux, on a calculé les montants à la date du calcul en ajoutant l'augmentation prévue pour chacun d'eux. Par ailleurs, le calcul du volume de carburant utilisé se base sur les Tableaux 2-8 et 2-9.
- L'unité utilisée a été mille ouguiyas mauritaniens (ci-dessous mille UM).

(1) Frais d'opération, maintenance et gestion du navire de recherche côtière

1) Etude du programme d'étude et de navigation

(Programme de navigation)

Navigation de recherche	Mouillage, etc.	Mise en cale, etc.	Total
100 jours	230 jours	35 jours	365 jours

Dans ce programme, le nombre de jours est similaire à celui qui est prévu par le CNROP, on peut considérer le nombre de jours de sortie pour étude faible, mais il s'agit d'un petit navire assurant des sorties maximales de 5 jours, qui ne peut pas effectuer de sorties répétées comme les navires de pêche ordinaires à cause des préparatifs d'entrée-sortie du port, du remplacement de l'équipe d'étude, etc. et de la réalisation d'études sur les conditions naturelles et océanographiques (renoncement à l'étude en cas de vent de force supérieure à 5).

2) Programme pour l'équipage et le personnel d'étude

- Le tableau ci-dessous indique la composition et le rôle de l'équipage du navire.

Programme pour l'équipage du navire de recherche du Projet et le rôle de chaque membre

Equipage	Nombre	Rôle
Capitaine	1	Administrateur du navire, responsable général des activités de navigation, pêche et communication
Chef mécanicien	1	Synthèse de la gestion du fonctionnement des machines du navire

• Autres Frais d'engins de pêche (taux d'usure de 5%)	500 mille UM / an
Articles pour le navire, produits d'usure	500 mille UM / an
"Frais d'opération fixe"	Sous-total 1.960 mille UM / an
A. Total des frais fixes	Total 10.096 mille UM / an

B. Frais variables

"Frais de carburant"

Prémisse d'estimation:

Jours de navigation : 100 jours/an (on effectuera 20 sorties de la navigation de recherche de 5 jours)

- (1) Navigation : 12 heures x 20 fois
(12 heures de navigation par jour, 20 jours de navigation)
- (2) Période de recherche : 80 jours
* soit au total 100 jours de navigation de recherche avec (1)
- (3) Mouillage : 230 jours
- (4) Mise en cale, etc. : 35 jours (période d'arrêt des machines)

"Prix unitaire du carburant"

Carburant		Lubrifiants
Carburant diesel	Mélange (pour la zodiaque)	
30 UM/l=30 mille UM/kl	150 UM/l=150 mille UM/kl	200 UM/l=200 mille UM/kl

- Consommation du carburant:

En navigation	: 2,382 kl ÷ 24 x 12 h x 20 sorties	= 23,8 kl
En recherche	: 0,639 kl / jour x 80 jours	= 51,1 kl
En mouillage	: 0,100 kl / jour x 230 jours	= 23,0 kl
Mise en cale, etc.	: 0	= 0
	Sous-total	= 97,9 kl

- Consommation des lubrifiants correspond à 0,8% de la consommation du carburant
: 0,8% x 97,9 kl = 0,8 kl

- Consommation du mélange par la zodiaque pendant la recherche
: 30 l / jour x 80 jours = 2,4 kl

B. "Montant de consommation annuelle du carburant = total de frais variables"

$$97,9 \text{ kl} \times 30 \text{ mille UM / kl} + 0,8 \text{ kl} \times 200 \text{ mille UM / kl} + 2,4 \text{ kl} \times 150 \text{ mille UM / kl} = 3.457 \text{ mille UM / an}$$

Frais d'opération, de maintenance et de gestion annuels totaux	13.553 mille UM / an	(A)
--	----------------------	-----

(Référence) Calcul de la consommation du carburant du frais variables

Par jour pendant la recherche

$$0,639 \text{ kl / jour} \times 30 \text{ mille UM / kl} + 0,8\% \times 200 \text{ mille UM / kl} \\ + 30 \text{ l / jour} \times 150 \text{ UM / l} = \text{env. 25 mille UM}$$

Par sortie

$$2,382 \text{ kl / jour} (30 \text{ mille UM / kl} + 0,8\% \times 200 \text{ mille UM / kl}) \\ = \text{env. 75 mille UM}$$

(2) Estimation des frais de navigation, de maintenance et de gestion du navire de recherche de haute mer

1) Programme de navigation du navire de recherche haute mer

Navigation de recherche	Mouillage, etc.	Mise en cale, etc.	Total
180 jours	120 jours	65 jours	365 jours

Le nombre de jours de sortie du navire, qui est presque identique à celui du navire existant et à celui des navires de recherche halieutique ordinaires du Japon, a été jugé pertinent. De plus, il sera possible d'intégrer des sorties de 30 jours consécutifs. Il y a une certaine marge dans le nombre de jours aux docks, aux points d'amarrage, mais on peut le juger correct en tenant compte du nombre de jours nécessaires pour les formalités d'entrée-sortie du port, le remplacement des stagiaires, les activités d'analyse à terre, etc.

2) Programme pour l'équipage et le personnel d'étude

- Le tableau ci-dessous indique la composition et le rôle des membres d'équipage du navire du Projet

L'équipage prévu dans le programme d'étude est de 16 à 19 membres, mais le calcul a été fait pour 18 membres.

Programme pour l'équipage du navire du Projet et le rôle de chaque membre

Equipage	Nomb.	Rôle
Capitaine	1	Administrateur du navire, responsable général des activités de navigation, pêche et communication
Officier navigant	1	Responsable de la gestion quand le capitaine n'est pas en service
Chef mécanicien	1	Synthèse de la gestion du fonctionnement des machines du navire
Chef d'équipage	1	Synthèse de la gestion de l'équipage
Maître de pont	1	Responsable des opérations sur le pont
Chef de cuisinier	1	Responsable des repas du personnel à bord
Marin ordinaire	12	
Total	18 pers.	

- Personnel d'étude: 11 à 12 personnes feront des études annuelles, en mission. Les frais concernant les activités du personnel d'étude et leurs frais de repas seront pris en charge par le siège du CNROP.

3) Frais de navigation de maintenance et de gestion

A. Frais fixes

"Frais de personnel"

- On estime que le salaire de l'équipage augmentera de 10% par rapport à aujourd'hui. (Les frais de personnel ont été calculés respectivement sur la base du salaire de base actuel et du prime de navigation.)

Fonction	Salaire mensuel (m. UM)	Salaire annuel (m. UM)
Capitaine	---	---
Officiers et chefs total 5 personnes	216	1.592
Marin ordinaire x 12 personnes	420	5.040
Sous-total	636	7.632
Total	7.632 mille UM/an	

- Frais de bien-être (assurance des marins, produits médicaux embarqués, etc., estimé d'après les chiffres 1994 du navire de recherche existant)

Moyenne par personne 554 UM/an x 18 personnes = 1.000 mille UM / an

"Frais de personnel " Sous-total 8.632 mille UM / an

"Autres frais"

(Frais de réfection)

Outre la maintenance ordinaire, le navire sera soumis à l'aménagement une fois par an tel que la mise en cale sèche, le nettoyage du dessous, et les travaux de dock, etc. On a calculé les frais de réfection en comptant une inspection intermédiaire tous les 2 ans et une inspection périodique tous les 4 ans.

Frais de pièces de rechange	4.000 mille UM / an	(estimé à 3% des instruments installés)
Frais de hissage et de mise en cale	1.000 mille UM / an	(étude par interrogation)
Frais de travaux commandés à l'extérieur	3.000 mille UM / an	"
Autres	1.000 mille UM / an	"
Total des frais de réfection	9.000 mille UM / an	

(Autres frais divers)

On a prévu des frais généraux divers annuels de 1 million d'UM en incluant les frais d'entrée-sortie du port, les frais de chargement-déchargement, les frais d'enregistrement radio, etc.

"Autres frais" Sous-total 10.000 mille UM / an

"Frais d'opération fixes"

- Frais d'alimentation

Frais d'alimentation de l'équipage: 800UM / personne / jour / an x 300 jours x 18 pers.
= 4.320 mille UM / an

- Autres

Frais d'engins de pêche (taux d'usure de 5%) 2.000 mille UM / an

Articles pour le navire, produits d'usure	1.000 mille UM / an
Frais d'opération	Sous-total 7.320 mille UM / an
A. Total des frais d'opération fixes	Total 25.952 mille UM / an

B. Frais variables

"Frais de carburant"

Prémisse d'estimation:

Jours de navigation : 180 jours/an (y compris la navigation de 30 jours consécutifs)

- (1) Navigation : 20 jours
(2 jours de navigation / sortie x 20 sorties / an)
- (2) Période de recherche : 160 jours
* soit au total 180 jours de navigation de recherche avec (1)
- (3) Mouillage : 120 jours
- (4) Mise en cale, etc. : 65 jours (période d'arrêt des machines)

"Prix unitaire du carburant"

Carburant		Lubrifiants
Carburant diesel	Mélange (pour la zodiac)	
30 UM/l=30 mille UM/kl	150 UM/l=150 mille UM/kl	200 UM/l=200 mille UM/kl

- Volume de consommation du carburant:

(1) Consommation du carburant et les prix

- En navigation : 4,673 kl / jour (24 heures)
4,673 kl / jour (30 milles UM / kl + 0,8% x 200 mille UM / kl)
= 147.667 UM / jour
- En recherche : 1,860 kl / jour
1,860 kl / jour (30 mille UM / kl + 0,8% x 200 mille UM / kl)
= 58.776 UM / jour
- En mouillage : 0,200 kl / jour
0,200kl / jour (30 mille UM / kl + 0,8% x 200 mille UM / kl)
= 6.320 UM / jour

Consommation du mélange pour le bateau au port:

$$5 \text{ l / jour} \times 150 \text{ UM / l} = 750 \text{ UM / jour}$$

Sous-total en mouillage 7.070 UM / jour

Mise en cale, etc. : 0

0

(2) Prix de consommation du carburant

- Nombre de jours 20 jours: 147.667 UM / jour x 20 jours = 2.953 mille UM
- Nombre de recherche 160 jours : 58.776 UM / jour x 160 jours = 9.404 mille UM
- Nombre de mouillage 120 jours : 7.070 UM / jour x 120 jours = 848 mille UM
- Mise en cale, etc. 65 jours : 0
- Sous-total 365 jours 13.205 mille UM

**B. "Montant de consommation annuelle du carburant
= total de frais variables"**

----- **13.205 mille UM**

Frais d'opération, de maintenance et de gestion annuel totaux	39.157 mille UM	(B)
---	------------------------	-----

Par conséquent, pour les activités d'étude jugées pertinentes pour les deux navires du Projet, il faudra au moins des mesures budgétaires de:

$$(A) + (B) = 13.553 + 39.157 = \underline{52.710 \text{ mille UM.}}$$

Par ailleurs, les frais d'assurance des deux navires seront pris en charge sous la direction du gouvernement puisque les deux navires deviendront propriété de l'Etat, ils ne seront pas inscrits au budget du CNROP, mais il est nécessaire de mettre au clair la charge nécessaire pour les frais d'assurance.

Les frais d'opération, maintenance et gestion des 2 navires du Projet se figurent dans le Tableau 3-3.

Le Tableau 3-4 indique le projet d'activités de recherche pour les deux navires du Projet.

3) Tableau 3-3 Frais d'opération, maintenance et gestion des 2 navires du Projet
(Unité: UM)

Navire du Projet		Navire de recherche côtière	Navire de recherche de haute mer	Total	Référence
Items		Montant	Montant	Montant	Budget de 1995
Frais d'opération	Combustible •				
	Lubrifiant	3.457	13.205	16.662	
	Engin de pêche	500	2.000	2.500	
	Alimentation	960	4.320	5.280	
	Articles pour le navire et des produits d'usure	500	1.000	1.500	
	Sous-total	5.417 mille	20.525 mille	25.942 mille	20.000 mille
Frais de personnel	Salaires de l'équipage	2.016	7.632	9.648	
	Bien-être	120	1.000	1.120	
	Sous-total	2.136 mille	8.632 mille	10.768 mille	9.000 mille
Autres frais	Réfection	5.000	9.000	14.000	
	Pièces de rechange	(2.000)	(4.000)	(6.000)	
	Hisserie et mise en cale	(800)	(1.000)	(1.800)	
	Travaux par l'extérieur	(1.200)	(3.000)	(4.200)	
	Autres	(1.000)	(1.000)	(2.000)	
	Divers	1.000	1.000	2.000	
	Sous-total	6.000 mille	10.000 mille	16.000 mille	19.000 mille
	Grand total	13.553 mille	39.157 mille	52.710 mille	48.000 mille

4) Remarques concernant les frais de navigation, maintenance et gestion

Si ce Projet est réalisé, on estime qu'il faudra des mesures budgétaires à hauteur d'environ 53 millions de UM pour permettre aux deux navires d'exécuter les activités de recherche jugées nécessaires et pertinentes, un montant qui représente une augmentation d'environ 10% par rapport aux 48 millions de UM prévus pour la navigation et la maintenance du navire de recherche existant en 1995. Le CNROP prévoit de couvrir ce montant dans sa comptabilité ordinaire comme jusqu'à présent. De plus, si ce Projet est réalisé, le Ministère du Plan prévoit d'utiliser son "Contre-fonds pour l'aide aux projets" (25 millions de UM annuels) destinés à "l'élargissement du système d'étude et de recherche halieutique" pour couvrir les frais de navigation et de maintenance des navires du Projet. On a donc considéré qu'il ne devrait pas y avoir de problème pour l'assurance des frais de navigation et de maintenance de ces deux navires.

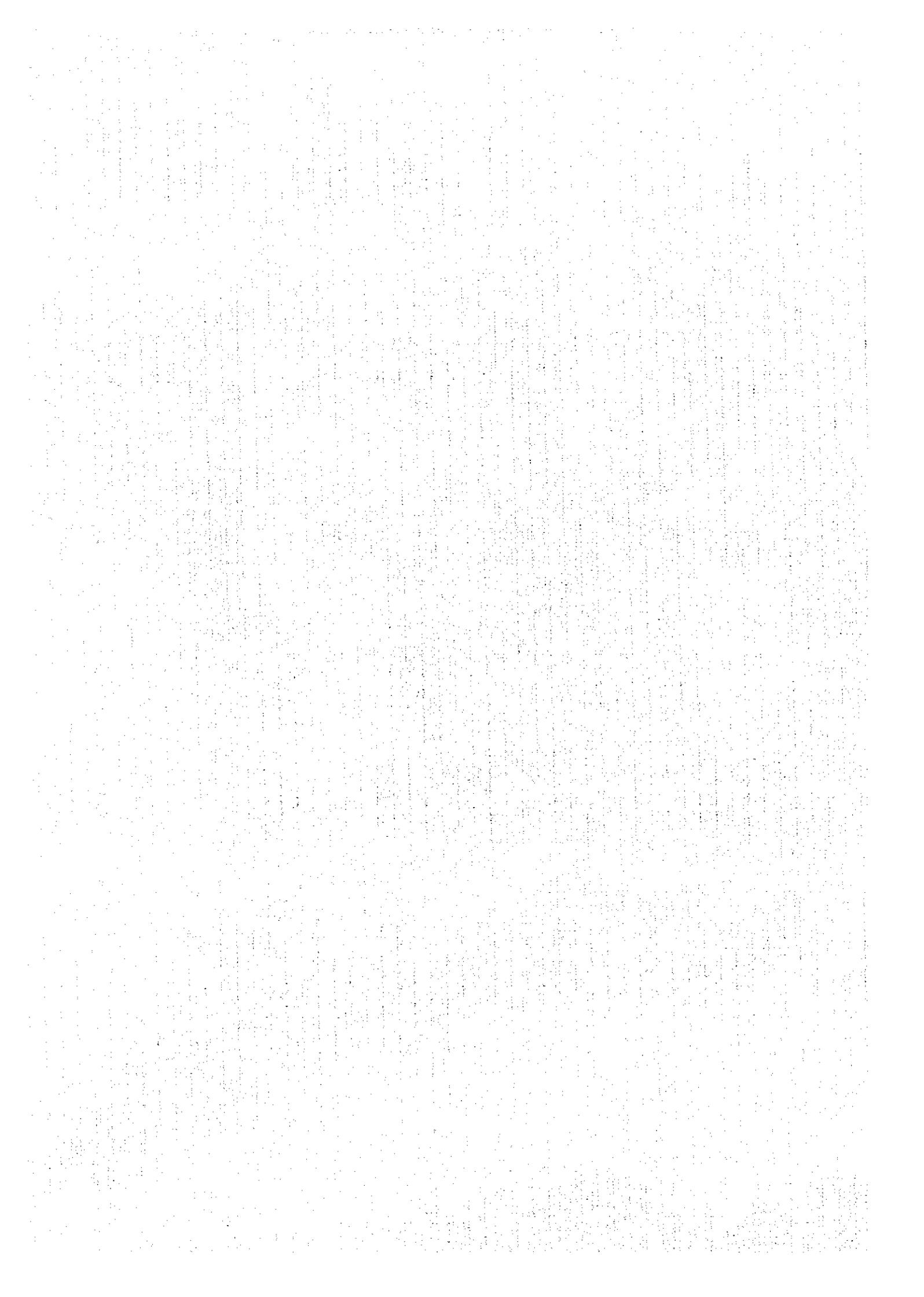
Par ailleurs, jusqu'à présent, il y avait une coopération financière dans le cadre d'un projet d'aide à l'étude océanographique de la France pour l'exploitation du navire de recherche existant, et l'aide en personnel d'ORSTOM, etc. Actuellement, les formalités de reconduction de cette coopération (3 ans à partir du prochain exercice) sont prévues d'être effectuées et on peut penser que sur ce plan également les conditions permettant l'exécution du Projet sont réunies.

Tableau 3-4 Programmes d'étude et de navigation

Navire de recherche de haute mer		mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sep.	oct.	nov.	dec.	Total
Items de recherche															
Etude sur les stocks par chalutage (Céphalopodes, poisson)			0		0			0		0	0		0	0	
Etude sur les stocks par chalutage (Crevette)									0	0					
Evaluation des stocks (Langoustine, crabe)				0					0					0	
Etude par l'écho-intégration			0	0	0			0	0	0	0		0	0	
Hydrologie/hydrochimie			0	0				0	0			0	0		
Etude sur le plancton					0			0			0	0			
Jours d'études			18	18	18	Cale	18	30	18	18	30	18	18	18	204 jours

Navire de recherche côtière		mois	jan.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juillet	août	sep.	oct.	nov.	dec.	Total
Items de recherche															
Etude sur les stocks par filet (Céphalopodes, poisson)					0			0	0		0			0	
Sédimentologie par benne			0								0				
Evaluation des stocks (bivalve)				0	0					0	0				
Hydrologie/hydrochimie			0						0			0	0	0	
Etude sur le plancton et la larve				0		0				0			0		
Etude sur le fond marin et le courant (y compris l'établissement d'une carte maritime)			0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	
Jours d'études			10	10	10	10	Cale	10	10	10	10	10	10	10	110 jours

Chapitre 4 Evaluation du Projet et recommandations



Chapitre 4 Evaluation du Projet et recommandations

4-1 Preuve et vérification de la pertinence du Projet et avantages

4-1-1 Effets dus à la réalisation du Projet et degré d'amélioration de la situation actuelle

Le tableau ci-dessous indique les effets et les améliorations de la situation à prévoir si ce Projet est réalisé.

Tableau 4-1 Effets dus à la réalisation du projet et degré d'amélioration de la situation actuelle

Situation actuelle et problèmes	Mesures du Projet	Effets du Projet et importance des améliorations
<p>1. Conformément à l'idée dominante de la "Politique du secteur de la pêche", plan en amont du secteur de la pêche, le CNROP, organisme chargé de l'étude des ressources halieutiques, du calcul du volume total de pêche permmissible dans les zones maritimes du pays et de la définition de la production maximale soutenable, ne dispose que d'un seul navire de recherche halieutique vieilli de 22 ans, qui limite ses études concernant les poissons benthiques et pélagiques du large, les ressources inexploitées du talus continental, les activités d'étude pour le développement de différents engins et méthodes de pêche. Par ailleurs, il ne dispose pas d'un navire de recherche à faible tirant d'eau indispensable pour l'étude du Banc d'Arguin, etc. qui joue un rôle essentiel dans la reproduction des ressources halieutiques du pays, et qui a un environnement idéal pour les larves juvéniles et petits poissons; c'est pourquoi il n'existe pas de carte marine de cette zone, dont l'étude est encore insuffisante, et toute étude incluant la protection des ressources et la sauvegarde de l'environnement est impossible.</p>	<p>Les deux navires de recherche halieutique aux spécifications ci-dessous seront construits et livrés au CNROP, organisme de recherche halieutique.</p> <p>1. Navire de recherche de haute mer</p> <p>1) Navire de recherche en acier type long gaillard d'avant 2) Longueur totale: env. 37,0m Largeur : env. 7,8m Profondeur : env. 3,3m Tirant d'eau : env. 2,85m 3) TJB: env. 299 tonnes 4) Machine principale: 1000 ~ 1.200 CV 5) Effectif: 30 personnes Equipage: 18 ~ 19 pers. Chercheurs: 11 ~ 12 pers. 6) Equipements et engins de pêche: • Laboratoires acoustique, humide et sec • Appareils et équipements pour l'écho-intégration • Engins de pêche pour la recherche et l'étude du méthode de pêche</p> <p>1. Navire de recherche côtière</p> <p>1) Navire de recherche type catamaran en alliage d'aluminium 2) Longueur totale: env. 16,0m Largeur : env. 7,4m Profondeur : env. 2,9m Tirant d'eau : env. 1,3m 3) TJB: env. 65 tonnes 4) Machine principale: env. 460 CV</p>	<p>1. Effet et amélioration dus à l'affectation du navire de recherche de haute mer</p> <p>(1) On pourra collecter les données d'étude très précises sur le plan scientifique par l'intermédiaire des nouveaux instruments d'étude, tels que auto-intégration pour le calcul des ressources de poissons pélagiques, qui constituent la majeure partie des captures du pays.</p> <p>(2) On promouvra l'amélioration des études de développement des ressources inexploitées du talus continental et le développement des engins et méthodes de pêche, et améliorera la productivité.</p> <p>2. Effets et améliorations dus à l'affectation du navire de recherche côtière</p> <p>(1) L'étude du Banc d'Arguin et de la Baie du Lévrier, jusqu'ici insuffisante, deviendra possible.</p> <p>(2) Cela permettra l'étude et la surveillance de la sauvegarde de l'environnement du parc naturel du Banc d'Arguin, classé patrimoine mondial, par l'établissement d'une carte marine des zones côtières.</p> <p>3. Effets et améliorations d'ensemble apportées par les deux navires du Projet</p> <p>Sur la base des résultats de l'étude et de l'augmentation des jours d'étude des deux navires du Projet, on pourra</p>

Situation actuelle et problèmes	Mesures du Projet	Effets du Projet et importance des améliorations
<p>Par conséquent, le CNROP a des problèmes pour la définition d'une orientation de développement et des mesures de gestion des ressources sur la bases d'une évaluation des ressources à la fois au large, en haute mer et dans la zone côtière, et ne peut pas suffisamment les répercuter sur les mesures de passage à la pêche de type "gestion des ressources".</p>	<p>5) Effectif: 8 personnes Equipage: 4 personnes Chercheurs: 4 personnes</p> <p>6) Equipements et instruments de recherche, et engins de pêche: •Zodiaque embarquée •Appareils et équipements pour la recherche tels que courantomètre à point fixé •Engins de pêche pour la recherche et l'étude de la méthode de pêche</p>	<p>calculer le volume total de pêche permmissible dans toutes les zones maritimes du pays en intégrant les données précises des zones au large, en haute mer et côtière, et renforcer la gestion des ressources en définissant la production maximale soutenable, et ainsi stabiliser l'ensemble du secteur de la pêche par le passage à la pêche de type gestion des ressources.</p> <p>4. Autres effets On pourra éveiller de nouvelles volontés d'investissement dans le secteur de la pêche avec l'amélioration du développement des ressources inexploitées et des engins et méthodes de pêche.</p>
<p>2. Le CNROP ne possède pas d'équipement de communication permettant la communication directe avec les navires de recherche, et les contacts pendant l'étude et les sorties au large sont donc insuffisants.</p>	<p>3. Installation d'un radio téléphone (MF/HF, VHF) au CNROP.</p>	<p>On pourra rester en contact étroit pendant les études et la navigation grâce au radio-téléphone, et améliorer l'efficacité de l'étude et assurer la sécurité.</p>

4-1-2 Effets à attendre de l'exécution du présent Projet

Le Tableau 5-1 indique les problèmes actuels du secteur de la pêche mauritanien, ainsi que les effets et le degré d'amélioration à espérer de ce Projet. Les effets concrets sont comme suit:

(1) Renforcement du système d'étude et de gestion des ressources par l'amélioration de la précision du calcul de la production maximale soutenable:

Il est vrai que les activités de recherche des deux navires de recherche de haute mer et côtière (280 jours pour les deux) dépasseront de loin les jours de sortie de recherche (135 en 1994) du navire de recherche existant, ce qui étendra considérablement sur le plan physique la zone maritime couverte par les deux navires de recherche à la fois au large, en haute mer et sur la côte, et fera largement augmenter le volume de données scientifiques collectées par les nouveaux équipements d'étude, tels qu'écho-intégration. De plus, l'analyse des données d'étude des deux zones maritimes permettra de saisir la corrélation et les effets conjugués de la reproduction des ressources dans ces deux zones, améliorera beaucoup la précision du calcul de la production maximale soutenable, et permettra de renforcer le système d'étude et de gestion des ressources.

- (2) Renforcement du système d'étude et de gestion des ressources par méthode scientifique d'étude des ressources en poissons pélagiques:

Jusqu'à présent, on a estimé les ressources en poissons pélagiques sur la base des données de captures des navires de pêche, mais on pourra dénombrer le total dans une zone maritime définie par l'écho-intégration installée sur le navire de recherche de haute mer, définir la taille et les espèces de poisson par des études de surveillance par filet de chalut semi-pélagique, analyser les quantités de ressources par espèces de poissons dans les zones d'étude, et cette méthode scientifique d'étude permettra de renforcer le système d'étude et de gestion des ressources.

- (3) Stabilité et progrès de l'industrie de la pêche par le rétablissement des ressources et leur utilisation continue:

Comme les limitations découlant de la définition du volume total de pêche permmissible peut provoquer une réduction de la production halieutique totale présente, à court terme, il est à craindre que la réduction du volume et du montant des exportations, ainsi que les problèmes de gestion des sociétés de pêche donnent lieu à un licenciement de marins-pêcheurs; mais à long terme, le volume des ressources devrait se rétablir grâce à la gestion des ressources, et l'on peut espérer une stabilisation de l'industrie de la pêche par l'intermédiaire de l'utilisation efficace et continue des ressources grâce à la mise en place du volume total de pêche permmissible.

- (4) Développement de l'étude des ressources inexploitées et amélioration des engins et méthodes de pêche:

Le navire de recherche de haute mer permettra d'améliorer l'étude des espèces de poissons inexploités du talus continental et d'améliorer les engins et méthodes de pêche, et l'on peut espérer une augmentation des ressources halieutiques, le développement de nouveaux produits halieutiques et l'amélioration de la productivité. Par conséquent, on peut espérer l'éveil de nouvelles volontés d'investissement dans l'industrie de la pêche à cause du volume de ressources accru, du développement de nouveaux produits et de l'amélioration de la productivité.

- (5) Renforcement du système d'étude et de surveillance pour la sauvegarde de l'environnement par le navire de recherche côtière:

Jusqu'à présent, les études concernant la sauvegarde de l'environnement n'ont pas été suffisamment réalisées pour le Banc d'Arguin parce qu'il se compose en majeure partie de chenaux étroits et peu profonds. Mais le navire du Projet et la zodiac dont il sera équipé devraient permettre l'étude et la surveillance pour la sauvegarde de l'environnement ainsi que l'étude des ressources halieutiques et l'établissement d'une carte marine.

(6) Amélioration de la capacité d'étude des ressources du CNROP par l'amélioration du niveau de personnel d'étude:

La fourniture de ces deux navires permettra nécessairement l'amélioration du niveau des chercheurs par l'augmentation du nombre de jours de sortie annuels, et la modernisation des instruments d'étude, on prévoit également que les occasions d'échanges avec des organismes étrangers, des échanges d'informations et d'études augmenteront, ce qui aidera également sur le plan théorique et pratique, ce qui laisse donc espérer une amélioration des capacités d'étude des ressources d'ensemble du CNROP.

(7) Les avantages prévus si ce Projet est réalisé sont les suivants.

i. Contenu des avantages:

- A) Stabilisation de l'ensemble de l'industrie de la pêche par l'utilisation continue des ressources grâce au passage à la pêche de type gestion des ressources
- B) Elargissement des espèces de poissons capturées par le développement des ressources inexploitées et diffusion des engins et des méthodes améliorées de pêche
- C) Renforcement de la prise de conscience de l'importance de la sauvegarde de l'environnement

ii. Bénéficiaires directs: Environ 20.000 personnes

- A) Grandes sociétés de pêche et équipages ayant pour base Nouadhibou Env. 2.000 personnes
 - B) Sociétés de pêche côtière de la partie Nord de la Mauritanie travaillant principalement dans la zone de Nouadhibou et leurs équipages, ainsi que les pêcheurs des villages du Banc d'Arguin et de la Baie du Lévrier Env. 18.000 personnes
- En combinant A) et B) Env. 20.000 personnes

iii. Bénéficiaires indirects: industries de transformation, transport, vente, de réparation et maintenance des navires et leurs employés Env. 10.000 personnes

4-1-3 Preuve et vérification de la pertinence

Si ce Projet est réalisé, le CNROP sera doté d'un navire de recherche de haute mer et d'un navire de recherche côtière qui lui permettront d'estimer les ressources halieutiques à la fois au large, en haute mer et sur la côte, ce qui renforcera son système d'étude et de recherche. Par conséquent, le calcul de la production maximale soutenable pour le passage à la pêche de type gestion des ressources visée par la Mauritanie, et la définition du volume total de pêche permmissible pourront ainsi être répercutés sur l'administration. Cela permettra d'enrayer la tendance à la réduction des ressources halieutiques et d'aller vers l'utilisation continue des ressources. De plus, l'étude des

espèces inexploités du talus continental par le navire de recherche de haute mer et l'amélioration des engins et techniques de pêche laissent espérer une augmentation des ressources halieutiques, de développement de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité, ce qui a son tour devrait éveiller de nouvelles volontés d'investissement dans la pêche. Tout cela se traduira par une stabilisation de l'ensemble de l'industrie de la pêche, et les quelque 30.000 personnes bénéficiaires employés des grandes sociétés de pêche et industries de transformation, les pêcheurs pratiquant la pêche côtière, ainsi que les habitants des villages de pêche côtière, on a pu juger de la pertinence de ce Projet. De plus, actuellement où les captures par navire des grands navires de pêche diminuent, on estime que la nécessité et l'urgence de la réalisation de ce Projet sont très grandes, et le Projet opportun.

Pour la navigation et la maintenance des deux navires de recherche du Projet, le CNROP prévoit de créer une nouvelle brigade de gestion de 6 membres, et il devrait pouvoir couvrir les frais de navigation et de maintenance de ces deux navires, qui devraient s'élever à environ 53 millions de UM, soit à 10% de plus que pour le navire de recherche existant en 1995, par son budget comptable ordinaire. Par ailleurs, le Ministère du Plan prévoit également la possibilité d'utiliser son "Contre-fonds pour l'assistance aux projets" (environ 25 millions de UM annuels) pour couvrir les frais de navigation et de maintenance des deux navires.

Pour les membres d'équipage, si les deux navires du Projet sont fournis, on prévoit la mise en démolition du navire de recherche existant, ce qui permettra de disposer de personnel navigant et d'un équipage qualifié et expérimenté pour ces deux navires. Le site de Nouadhibou dispose d'installations portuaires, de docks de réparation et maintenance comme port d'attache et de pontons d'amarrage pour les navires du Projet; tous les types de sociétés de réparation sont sur place, qui pourront assurer la maintenance des deux navires. Aussi, si ce Projet est réalisé, on a jugé qu'il ne devrait pas y avoir de problème pour la navigation, et la maintenance, ressources humaines, niveau technique budget y compris.

Le présent Projet entre dans le cadre de la politique de gestion des ressources halieutiques, une nouvelle orientation définie dans le 2nd Plan quinquennal de développement national 1993-1997, conformément à la Déclaration de Politique de Développement du Secteur de la Pêche faite en 1987. En particulier, le Projet de construction de navires de recherche halieutique indispensables pour la consolidation du système d'étude et de recherche des ressources halieutiques est un point prioritaire de la Politique du secteur de la pêche défini par le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime et le Ministère du Plan en commun en avril 1995, et l'exécution de ce plan de

développement essentiel pour le secteur de la pêche est essentiel pour atteindre d'urgence cet objectif.

Les activités ordinaires des deux navires du Projet ne devraient avoir aucune influence nocive sur l'environnement des zones de recherche et de la zone côtière. Mais pour la sauvegarde de l'environnement de la zone de recherche et d'étude prévue près du Banc d'Arguin, parc national classé patrimoine mondial, ces deux navires seront dotés d'équipements anti-débordement de carburant et de traitement des eaux usées mélangées à l'huile du fond de cale.

De plus, on prévoit l'installation des toilettes de type circulation-rétention comme sur le Shinkansen japonais pour assurer l'hygiène et la protection de l'environnement dans le port.

La réalisation de ce Projet laisse espérer des effets importants pour le secteur de la pêche mauritanien, et comme il contribuera également largement à la satisfaction des besoins élémentaires des habitants, sa réalisation dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable a été jugée pertinente. On estime également qu'il n'y aura pas de problème de ressources humaines et financières du côté mauritanien pour sa gestion. Mais on a jugé que le Projet pourrait se dérouler plus régulièrement si les mesures suivantes étaient prises.

1) Mesures budgétaires pour couvrir les frais de navigation et de maintenance des navires du Projet

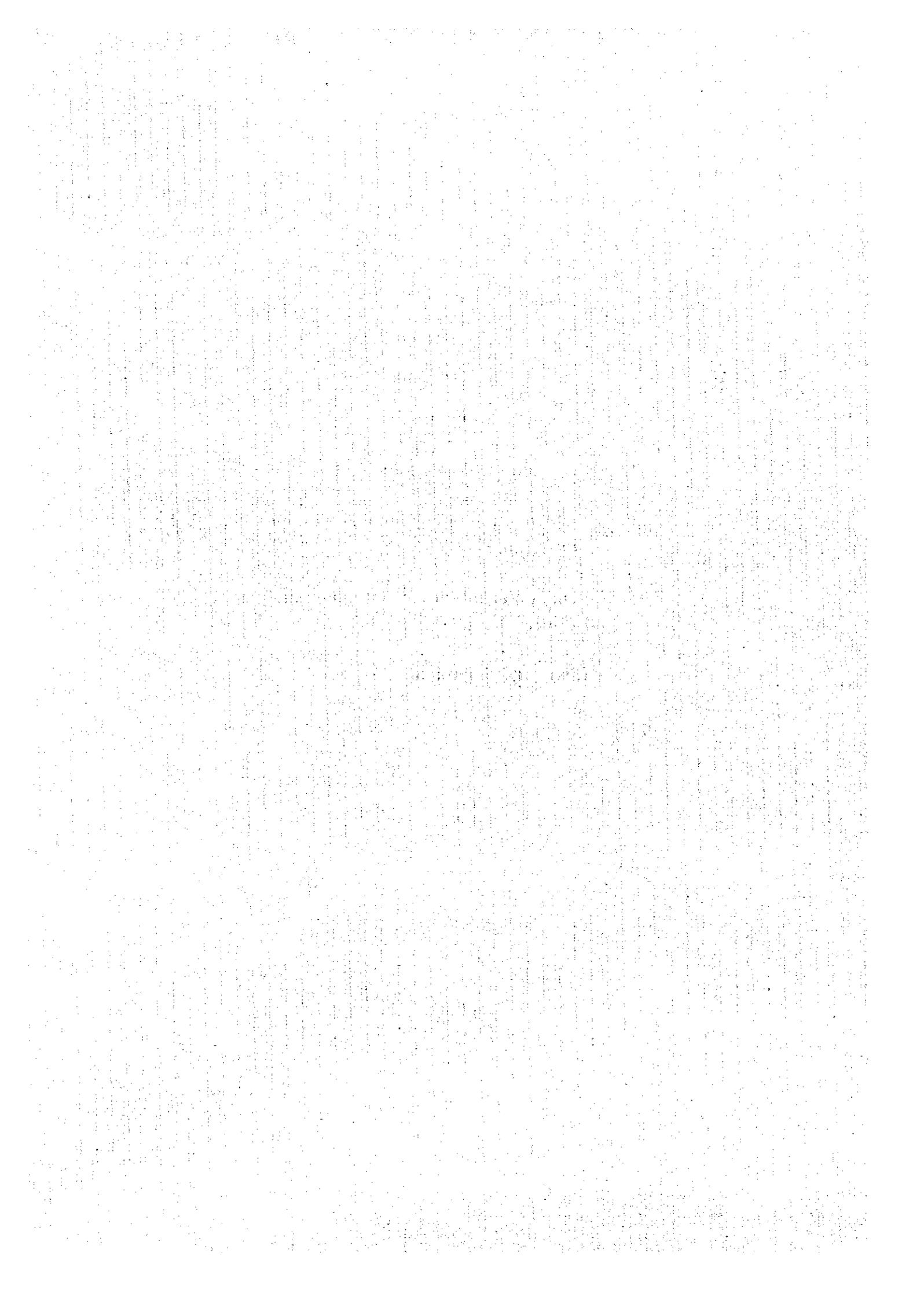
On estime que les frais de navigation et de maintenance des deux navires du Projet exigeront une augmentation de 10% du budget de 1995, soit environ 53 millions de UM, et il faudra que le CNROP couvre ces frais dans son budget comptable ordinaire pour assurer des activités de recherche stables. Comme les activités d'étude et de recherche devraient augmenter, il est recommandé pour l'instant d'assurer le suivi du "Contre-fonds d'assistance aux projets" (25 millions de UM annuels) pour "l'élargissement du système d'étude et de recherche halieutique".

2) Accélération de l'autonomie des frais de navigation et de maintenance des navires du Projet et du côté technique

Jusqu'à présent, les frais de navigation du navire de recherche existant ont été couverts par une coopération financière par projet d'Assistance à l'étude océanographique de la France et une coopération en hommes de l'ORSTOM, etc. Mais il est possible que ces coopérations cessent dans l'avenir, et il est donc nécessaire que la partie mauritanienne accélère son autonomie pour le côté financier et technique par des efforts personnels.

Annexe

- 1 Membres de la mission**
- 2 Programme de l'étude**
- 3 Liste des personnes concernées en Mauritanie**
- 4 Procès-Verbal des discussions sur l'étude**
- 5 Liste des documents**



1-1 Membres de la mission (hors de l'étude du concept de base)

1. Dr.TSURUTA Yoshinari	Chef de Mission	Coordinateur de la Recherche, Division de la Recherche, Département de la Recherche, Agence de la Pêche, Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches
2. M.MOKUMA Atsushi	Conseiller technique	Conseiller technique, Bureau de la Coopération des Pêches Etrangères, Division Internationale, Département des Pêches Maritimes, Agence de la Pêche, Ministère de l'Agriculture, des Forêt et des Pêches
3. M.HONDA Masaru	Coordinateur du Projet	Division de la Formation, Centre International de la Formation à la Pêche de Kanagawa, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
4. M.TOYONAGA Mikio	Chef des Consultants	Deputy general manager, Direction du Développement de Nouvelles Affaires, Kyokuyo Co., Ltd.
5. M.KOYANAGI Yasunari	Planification de construction navale	Conseiller technique, Direction du Développement de Nouvelles Affaires, Kyokuyo Co., Ltd.
6. M.KITAMURA Michio	Planification d'armement et de machines	Conseiller technique, Direction du Développement de Nouvelles Affaires, Kyokuyo Co., Ltd.
7. M.AKAOKA Tamio	Planification d'engins et méthodes de pêche	Conseiller technique, Direction du Développement de Nouvelles Affaires, Kyokuyo Co., Ltd.
8. M.KINO Chihiro	Planification d'engins et méthodes de pêche Assistant pour l'estimation	Conseiller technique, Direction du Développement de Nouvelles Affaires, Kyokuyo Co., Ltd.
9. M.SASAKI Masayuki	Interprète	Direction du Développement de Nouvelles Affaires, Kyokuyo Co., Ltd.

1-2 Membres de la mission (lors de l'explication de l'ébauche du rapport de l'étude du concept de base)

1. Dr.TSURUTA Yoshinari	Chef de Mission	Coordinateur de la Recherche, Division de la Recherche, Département de la Recherche, Agence de la Pêche, Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches
2. M.MATSUI Hisashi	Coordinateur du Projet	2ème Division de l'Etude du Concept de Base, Direction de l'Etude de la Coopération Financière Non-Remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
3. M.TOYONAGA Mikio	Chef des Consultants	Deputy general manager, Direction du Développement de Nouvelles Affaires, Kyokuyo Co., Ltd.
4. M.KOYANAGI Yasunari	Planification de construction navale	Conseiller technique, Direction du Développement de Nouvelles Affaires, Kyokuyo Co., Ltd.
5. M.AKAOKA Tamio	Planification d'engins et méthodes de pêche	Conseiller technique, Direction du Développement de Nouvelles Affaires, Kyokuyo Co., Ltd.
6. M.NOMURA Shigeto	Estimation	Conseiller technique, Direction du Développement de Nouvelles Affaires, Kyokuyo Co., Ltd.
7. M.SASAKI Masayuki	Interprète	Direction du Développement de Nouvelles Affaires, Kyokuyo Co., Ltd.

2-1 Programme de l'étude (lors de l'étude du concept de base)

Membres gouvernementaux				Membres consultants			
N°	Date	Itinéraire	Séjour	Activités	Chef des Consultants	Planification de construction navale	N°
1	30/7 (dim.)	Tokyo - Paris	Paris	Déplacement Départ 11:40 (MH 205) - Arrivée 17:05	M. TOYONAGA Interprète M. SASAKI	Planification de construction navale Engins et méthodes de pêche Planif. d'armement et de machines.	M. KOYANAGI M. AKAOKA M. KITAMURA
2	31/7 (lun.)	Paris - NKC.	NKC.	Déplacement Départ 17:00 (AF 408) - Arrivée 20:15	(Mêmes activités avec les membres gouvernementaux jusqu'au 6 août)		1
3	01/8 (mar.)	NKC.	NKC.	Visite de courtoisie au Ministère du Plan Visite de courtoisie au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) et discussions			2
4	02/8 (mer.)	NKC. - NDB.	NDB.	Départ 11:00 (MR 305) - Arrivée 11:40 (déplacement) Visite de courtoisie au Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches (CNROP), discussions et l'explication sur le rapport de commencement			3
5	03/8 (jeu.)	NDB.	NDB.	Visite aux installations du CNROP. Etude sur le navire de recherche existant (N'Diogo) et le site de son armement			4
6	04/8 (ven.)*	NDB.	NDB.	Visite au laboratoire de gestion de la qualité des produits du CNROP. discussions avec le CNROP			5
7	05/8 (sam.)	NDB.	NDB.	Etude sur la zone du Banc d'Arguin (bateau) Etude sur les activités du CNROP / discussions	(Récapitulation du projet des spécifications principales) (Traitement des données statistiques de l'étude sur les ressources, etc.)		6
8	06/8 (dim.)	NDB. - NKC.	NKC.	Discussions avec le CNROP Départ 18:10 (MR 760) - Arrivée 18:50			7
9	07/8 (lun.)	NKC.	NKC.	MPEM (discussions sur le projet du procès-verbal)			8
10	08/8 (mar.)	NKC.	NKC.	MPEM (signature du procès-verbal) Compte-rendu au Ministère du Plan, et aux autres organismes concernés			9
11	09/8 (mer.)	NKC.	NKC.	Réunion interne			10
12	10/8 (jeu.)	NKC. - Dakar	Dakar	Déplacement Départ 15:00 - Arrivée 15:50 (MR461) - Arrivée 15:50			11
13	11/8 (ven.)*	Compte-rendu à l'Ambassade du Japon au Sénégal et au bureau de la JICA Départ de Dakar 22:00 (RK350) pour Paris		Consultants: poursuite de l'étude Rangement des données, Réunion interne			12
							13

N°	Date	Activités	Séjour	Itinéraire	Activités	Séjour	Activités	N°
14	12/8 (sam.)	Arrivée à Paris 07:45	A bord	Départ de Paris 19:30 (NH206)	Etude avec le CNROP sur le projet de navigation des navires et de recherches, et les mesures budgétaires	NDB.		14
	13/8 (dim.)	Arrivée à Tokyo 14:10			Confirmation des instruments de navigation dans les eaux du Banc d'Arguin	NDB.	Etude sur les engins et méthodes de pêche des navires de recherche	15
	14/8 (lun.)				Confirmation des réglementations relatives au Projet	NDB.	Confirmation de leur pertinence instruments d'observation et d'étude des navires de recherche	16
	15/8 (mar.)				Etude de faisabilité sur la fourniture locale des instruments équipés et des matériaux	NDB.	Etude sur l'état de mer, la météorologie et la protection de l'environnement	17
	16/8 (mer.)				Confirmation avec le CNROP sur les résultats de l'étude et le projet des spécifications	NDB.		18
	17/8 (jeu.)				NDB. 12:40 (MR450) - NKC. 13:20 (Discussions avec le MPEM)	NKC.	Etude sur la mise en réserve du fond de contrepartie de la part des pêcheurs locaux, sur les matériels fournis	19
	18/8 (ven.)*				Rangement des données	NKC.		20
	19/8 (sam.)				Discussions avec les experts de la JICA	JICA		
					Visite au MPEM et aux organisations concernées, etc.		Etude sur la situation d'utilisation des installations et matériels fournis par le Japon	21
					Départ de NKC. 13:00 (MR663)- Arrivée à Dakar 13:00	NKC.		
	20/8 (dim.)				Rangement des données	NKC.	Etude sur les installations financées par d'autres donateurs, et les chantiers navals et ateliers de réparation	22
	21/8 (lun.)				Compte - rendu à l'Ambassade du Japon au Sénégal et au bureau de la JICA		Compte - rendu au MPEM et aux organisations concernées, etc.	23
					Départ de Dakar 23:55 (AF407)	A bord	Départ de NKC. 21:15 (AF407)	
	22/8 (mar.)				Arrivée au CDG. de Paris 07:25		Arrivée au CDG. de Paris 07:25	24
					Départ du CDG. de Paris 19:30 (NH206)	A bord	Départ du CDG. de Paris 19:30 (NH206)	
	23/8 (mer.)				Arrivée à Tokyo 14:10		Arrivée à Tokyo 14:10	25

Note) *: Les vendredis sont jours de congé réguliers en Mauritanie.

2-2 Programme de l'étude (lors de l'explication de l'ébauche du rapport de l'étude du concept de base)

Membres gouvernementaux				Membres consultants
Chef de mission: Dr. TSURUTA Yoshinari (Coordinateur de la recherche, Agence de la Pêche) Coordinateur du Projet: M MATUI Hisashi (2ème Division de l'Etude du Concept de Base, Direction de l'Etude de la Coopération Financière Non-Remboursable, JICA)				M. TOYONAGA Mikio (Chef des consultants) M. KOYANAGI Yasunari (Planification de construction navale) M. AKAOKA Tamio (Planification d'engins et méthodes de pêche) M. NOMURA Shigeto (Estimation) M. SASAKI Masayuki (Interprète)
N°	Date	Itinéraire	Lieu du séjour	Activités
1	29/10 (dim.)	Tokyo ~ Paris	Paris	Départ (MH 205 départ 11:50, arrivée 16:30)
2	30/10 (lun.)	Paris ~ NKC	NKC	Déplacement (RK 311 départ 14:00, arrivée 18:25)
3	31/10 (mar.)	NKC NKC ~ Nouadhibou	Nouadhibou	Visite de courtoisie au MPEM, explication de l'ébauche du rapport de l'étude du concept de base Déplacement (MR 214 départ 17:00, arrivée 17:40)
4	1er/11 (mer.)	Nouadhibou	Nouadhibou	Explication de l'ébauche du rapport auprès du CNROP, discussions
5	02/11 (jeu.)	Nouadhibou	Nouadhibou	Explication de l'ébauche du rapport, discussions
6	03/11 (ven.)	Nouadhibou	Nouadhibou	Révision du contenu des discussions, réunion interne
7	04/11 (sam.)	Nouadhibou	Nouadhibou	Discussions finales sur le projet de spécifications, établissement du procès-verbal
8	05/11 (dim.)	Nouadhibou ~ NKC	NKC	Discussions finales sur le procès-verbal Déplacement (MR 758 départ 15:20, arrivée 16:00)
9	06/11 (lun.)	NKC ~ Dakar	Dakar	A. Signature du procès-verbal, visite de courtoisie aux organismes concernés Déplacement (RK 311 départ de NKC 19:15 , arrivée 20:05)
		NKC ~ Dakar ~ Paris	(à bord)	B. Après-midi/Déplacement à Dakar avec groupe A Déplacement (AF 419 départ de Dakar 23:40)
10	07/11 (mar.)	Dakar	Dakar	A. Visite de courtoisie et compte-rendu au Bureau de la JICA et à l'Ambassade du Japon
		(Paris ~ Tokyo)	(à bord)	B. Une partie des consultants: 06:20 arrivée à Paris, Déplacement (MH206 18:30 départ de Paris)
11	08/11 (mer.)	Dakar ~ Genève ~ Paris	Paris	A. Déplacement (SR 243 départ de Dakar 10:50, arrivée à Genève 17:15) (SR 728 départ de Genève 18:45, arrivée à Paris 19:50) B Une partie des consultants: arrivée à Tokyo 14:20
12	09/11 (jeu.)	Départ de Paris	(à bord)	A. (NH 206 départ 18:30)
13	10/11 (ven.)	Tokyo		Arrivée à Tokyo 14:20

Nota) Groupe A: membres gouvernementaux et 2 membres consultants (Chef des consultants et interprète)

Groupe B: autres membres consultants (planification de construction navale, planification d'engins et méthode de pêche, et estimation: 3 personnes)

3-1 Liste des personnes concernées en Mauritanie (lors de l'étude du concept de base)

Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime

M. CHEIKH EL AFIA OULD MOHAMED KHOUNA	Ministre
M. DJIMB DIAGANA	Secrétaire Général
M. CHEIKH SAAD BOUH Mohamed Fadel Ould	Directeur de la Pêche Artisanale
M. MAHFOULH Brahim Ould	Chef de Service Equipements et Infrastructure
M. BRAHIM Sidi Ould	Chef de Division Equipements
M. SIDI AHMED Elemine Ould	Chef de Service Encadrement
M. AHMED CHEIKH Mohamed Ould	Chef de Division de la Coopération
M. OULD SIDI ALY Abderrahman	Coordinateur de Projets Japonais
M. KARIM Fall Abdoul	Contrôleur Administratif
M. LEKHAL Teyib Ould	Secrétaire Particulier du Ministre
M. OGISO Tateharu	Expert de JICA (Aménagement de la Machine de Petits Bateaux de Pêche)
M. ABE Shunji	Expert de JICA (Engins et Méthode de Pêche)

Ministère du Plan

M. MOHAMED LEMINE CH'BIH OULD CHEIKH MELATNINE	Ministre
M. BAKHA Sidi Mohamed Ould	Directeur des Financements
M. LIMAN Ahmed Ould Mohamed Extérieure	Responsable du Suivi de l'Aide

Ministère des Affaires Etrangères

M. HADRAMI Abderrahin	Ambassadeur Directeur Afrique-Asie
M. HANZA Abderrahmane Ould	Directeur Afrique-Asie
M. CISSE Djibril	Chef de Division Asie

CNROP (Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches)

Dr. AHMED TALEB Sidi El Moctar	Directeur
--------------------------------	-----------

Dr. DIA Mamoudou Allou	Chercheur
Dr. DIOP Mika	Chercheur
Dr. BA Abou Sidi	Chef de Département Technologie et Contrôle Sanitaire
Dr. NIANG Amadou	Inspecteur Produits Pêches
M. SOW Moctar	Chef de Service Administratif et Financier
M. SALL SEYDL Elimane	Chef de Service Documentation
M. YAHYA DARDICH Aly Ould	Responsable du Laboratoire d'Analyses Chimiques
Mme. BA Aissatou Ndiaye	Responsable du Laboratoire d'Analyses Microbiologiques
M. CISSE Ibrahima	Responsable de la Certification Sanitaire des Produits
M. BA ABDOUL Sidi	Responsable du Laboratoire de la Technologie des Engins de Pêche et de la Cartographie
M. SOUEILIM Mohamed M'Bareck Ould	Chef de Département , Aménagement et Développement
M. LY BOUBACAR	Représentant du C.N.R.O.P. à Nouakchott
M. INEJIH Cheikh Abdallahi	Chercheur du C.N.R.O.P. à Nouakchott
M. MAHFOND Ould Taleb Sidi	Chercheur
M. BEYE Bahi Ould	Chercheur
M. MOHAMED FALL Cehallahi Ould	Chercheur
M. MOHAMED NALL Mohamed Ould	Chercheur
Navire de recherche "N'DIAGO"	
M. BARAZER Jean	Capitaine (Français envoyé par l'ORSTOM)
M. COULIBALY LASSANA	Chef Mécanicien
M. GUILCHER Xavier	Ingénieur (Français détaché par l'IFREMER)
Département de la Surveillance Maritime et de la Gestion à Nouadhibou	
M. OULD CHEIKHNA Mohamed	Directeur de Navigation

Département du Port de Nouadhibou

M. CHEIKH ABDALLAHI EL Hadji Ould Directeur du Département

S.M.C.P. (Société Mauritanienne de Commercialisation de Pêche)

M. CHEIKH Mohamed Ould Président

M. ELY Abdallahi Ould Directeur Commercial

M. MOHAMED Abderrahmane OULD Directeur Administratif et Financier

Direction du Projet Aménagement de la Baie de Repos à Nouadhibou (par le FAD)

M. HAMADY Sid' Ahmed Ould Directeur

M. EL SAIDA Lamah Ingénieur égyptien

M. MEBARXI Tahar Ingénieur algérien

MATEMA S.A.

M. AHMEDNAH Mohamed Salem Président

M. OULD HEYVIE Mohamed Saleck Directeur des Affaires
Administratives

M. LEMINE MOHAMED SEELTANE
Mohamed Chef de Service Sécurité

M. OULD MOHAMED MOCTAR Sidi Ali Chef de Service Inspection

M. OULD BBYROUK Sidi Mohamed Inspecteur

MASAFRAN S. A. (Construction et Réparation Navales : Nouadhibou)

M. CHERIFF Lemine Président

M. DURAND Bernard Directeur technique

(Représentant non exclusif BUREAU
VERITAS)

M. ALLAIN Joel Ingénieur de coque

M. CHARNOLE Michel Ingénieur de machine

PMM (Proteine de la Mer Mauritanienne : (Société de transformation des produits de pêche : Nouadhibou)

M. AHAMEDNAH MOCTAR Mohamed Directeur de Production

BAPAM S. A. (Marine Industrie Construction Alu)

M. RENE CAMPOLO Directeur Technico-Commercial

3-2 Liste des personnes concernées en Mauritanie (lors de l'explication de l'ébauche du rapport du concept de base)

Ministère des Pêche et de l'Economie

M. DJIME DIAGANA	Secrétaire Général
M. CHEIKH SAAD BOUHA	Directeur de la Pêche Artisanale
M. OULD SIDI ALY Abderrahman	Coordinateur de Projets Japonais
M. OGISO Tateharu	Expert de JICA (Aménagement de la Machine de Petits Bateaux de Pêche)
M. ABE Shunji	Expert de JICA (Engins et Méthode de Pêche)

Ministère du Plan

M. BAKHA Sidi Mohamed Ould	Directeur des Financements
M. LIMAN Ahmed Ould Mohamed	Responsable du Suivi de l'Aide Extérieure

CNROP (Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches)

Dr. AHMED TALEB Sidi El Moctar	Directeur
M. CHERIF Ould Toueilie	Directeur Adjoint
Dr. DIA Mamoudou Aliou	Chercheur
Dr. DIOP Mika	Chercheur
Dr. BA Abou Sidi	Chef de Département Technologie et Contrôle Sanitaire
Dr. NIANG Amadou	Inspecteur Produits Pêches
M. SOW Moctar	Chef de Service Administratif et Financier
M. SALL SEYDL Elimane	Chef de Service Documentation
M. YAHYA DARDICH Aly Ould	Responsable du Laboratoire d'Analyses Chimiques
M. BA ABDOUL Sidi	Responsable du Laboratoire de la Technologie des Engins de Pêche et de la Cartographie
M. SOUEILIM Mohamed M'Bareck Ould	Chef de Département, Aménagement et Développement

M. LY BOUBACAR

M. BEYE Bahi Ould

M. MOHAMED FALL Cehallahi Ould

M. MOHAMED NALL Mohamed Ould

M. Daniel LEUNGTACK

Représentant du C.N.R.O.P. à
Nouakchott

Chercheur

Chercheur

Chercheur

Chercheur (Français détaché par
l'ORSTOM)

Navire de recherche "N'DIAGO"

M. HERVE Riou

Capitaine (Français détaché par
l'ORSTOM)

M. COULIBALY LASSANA

Chef Mécanicien

M. GUILCHER Xavier

Ingénieur (Français détaché par
l'IFREMER)

Ambassade du Japon au Sénégal

NAGASAWA Keiko

Deuxième Secrétaire

Bureau de la JICA au Sénégal

ONO Mutukazu

HIROTA Fujio

TOGAWA Toru

Représentant Résident

Adjoint au Représentant Résident

Chef de Bureau

4-1 Procès-Verbal des discussions sur l'étude (lors de l'étude du concept de base)

Etude du concept de base
pour
le Projet de Construction
de Navires de Recherche Halieutique
en République Islamique de Mauritanie

Procès-Verbal des discussions sur l'étude

En réponse à la requête de la République Islamique de Mauritanie, le Gouvernement Japonais a décidé d'exécuter une étude du concept de base pour le Projet de construction de navires de recherche halieutique (désigné ci-après "le Projet"), par l'intermédiaire de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

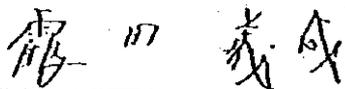
La JICA a décidé de détacher en Mauritanie pour la période du 31 juillet au 21 août 1995, une mission d'étude sur place dirigée par Dr. TSURUTA Yoshinari, Coordinateur de la Recherche, Division de la Recherche, Département de la Recherche, Agence de la Pêche.

La mission d'étude a procédé à une série de discussions avec les responsables concernés du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, et effectué des enquêtes sur la zone du Projet.

A l'issue des discussions et de l'étude sur place, les deux parties mentionnent les points confirmés réciproquement dans l'Annexe. La mission d'étude poursuivra des enquêtes et établira un rapport de l'étude du concept de base.

Fait à Nouakchott

le 8 août 1995



Dr. TSURUTA Yoshinari
Chef de la Mission de l'étude
du concept de base
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)



Dr. AHMED TALEB Sidi El Moctar
Directeur Général du Centre
National de Recherches
Océanographiques et des Pêches

COMPLEMENT

1. Objectif du Projet

L'objectif du Projet est la fourniture de navires de recherche en vue de l'étude des ressources halieutiques et de l'environnement océanographique dans les eaux mauritaniennes.

2. Zone du Projet

Nouadhibou. Voir l'ANNEXE I.

3. Organisme d'exécution

L'organisme d'exécution du Projet sera le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime de la République Islamique de Mauritanie. Par ailleurs, l'exploitation et la maintenance des navires de recherche seront assurées par le Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches (CNROP). Leurs organigrammes figurent dans l'ANNEXE II.

4. Contenu de la requête mauritanienne

Suite aux discussions entre les deux parties, la partie mauritanienne a fait la requête définitive suivante de 2 navires de recherche:

1 navire de recherche côtière: (pour l'étude en mer peu profonde)

1 navire de recherche de haute mer: (pour l'étude sur le plateau continental et sur le talus)

5. Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon

(1) Le Gouvernement Mauritanien a bien compris le système de la Coopération financière non-remboursable du Japon que lui ont expliqué les membres de la mission. (ANNEXE III)

(2) Le Gouvernement Mauritanien s'engage à prendre les mesures nécessaires de l'ANNEXE IV au cas où le Gouvernement Japonais accorderait sa Coopération financière non-remboursable pour l'exécution du Projet. L'ANNEXE IV porte sur la contribution du pays bénéficiaire à ce type d'aide.

6. Programme futur de la mission

(1) Parmi les membres de la mission, les Consultants continueront leur étude en Mauritanie jusqu'au 21 août 1995.

(2) La JICA établira un projet de rapport du concept de base, et une mission d'étude sera déléguée en Mauritanie en octobre 1995 pour l'expliquer à la partie mauritanienne.

(3) Si le Gouvernement Mauritanien approuve le projet de rapport du

concept de base, la JICA établira le rapport final, et le fera parvenir au Gouvernement Mauritanien au mois de janvier 1996.

7. Coopération technique

La République Islamique de Mauritanie a demandé à la mission d'étude une coopération technique pour mener efficacement les activités de recherche des navires du Projet. La mission d'étude lui a promis de transmettre cette demande au Gouvernement Japonais.

8. Equipage exclusif du Navire de recherche côtière

La partie mauritanienne disponibilisera un équipage exclusif pour le Navire de recherche côtière.

9. Spécifications principales provisoires des Navires du Projet

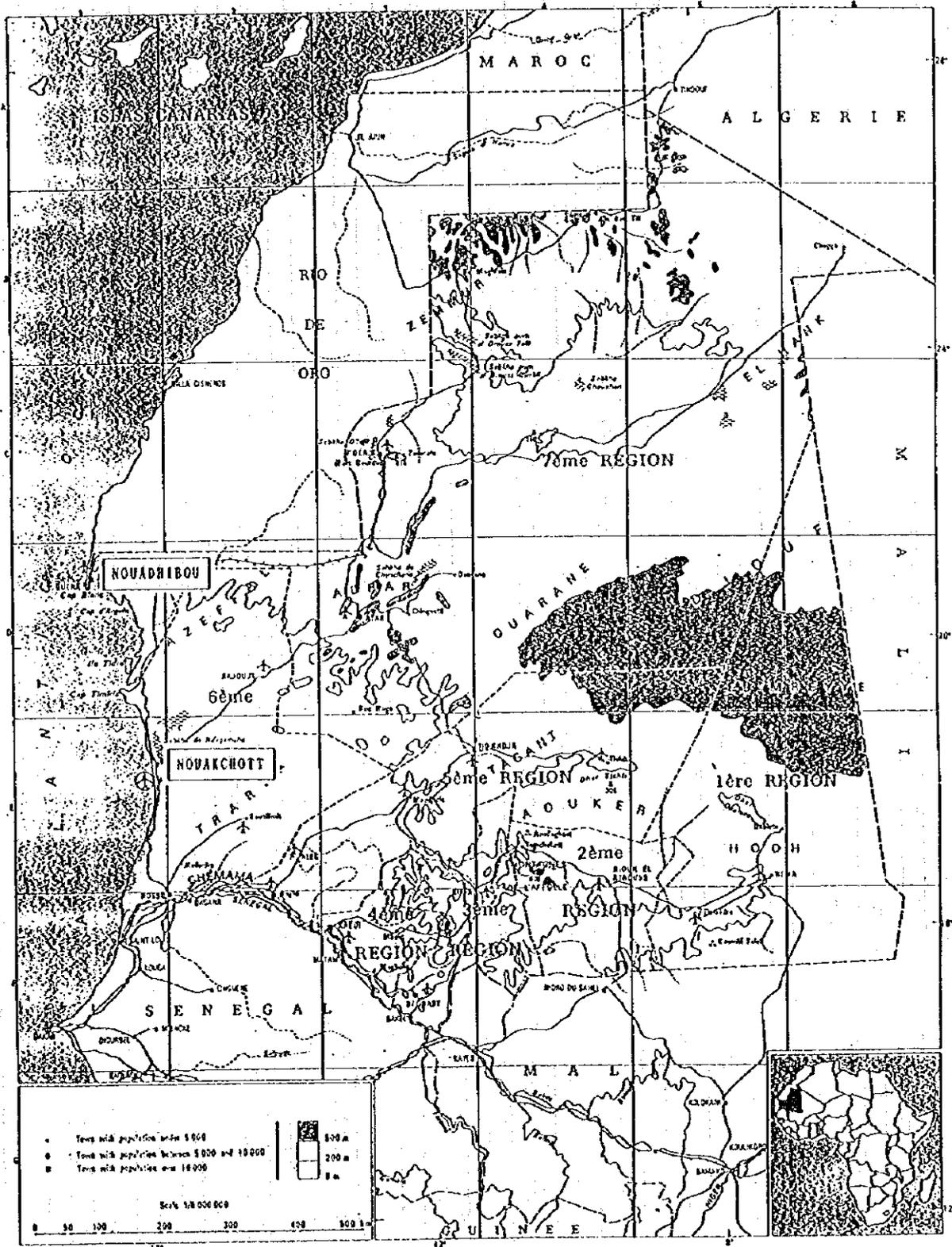
1) Navire de recherche côtière

- (1) Longueur totale : 16 M \pm 10%
- (2) Nombre maximum de personnes à bord : 8
- (3) Durée de l'autonomie : 3-5 jours
- (4) Vitesse : 10-12 noeuds
- (5) Zodiac avec moteur hors-bord : 1
- (3) Instruments de recherches océanographiques
 - 1. Sonde SIOO : 1
 - 2. Instruments généraux de recherches océanographiques: 1 ganne
 - 3. Engins de pêche de recherche : 1 ganne

2) Navire de recherche de haute mer

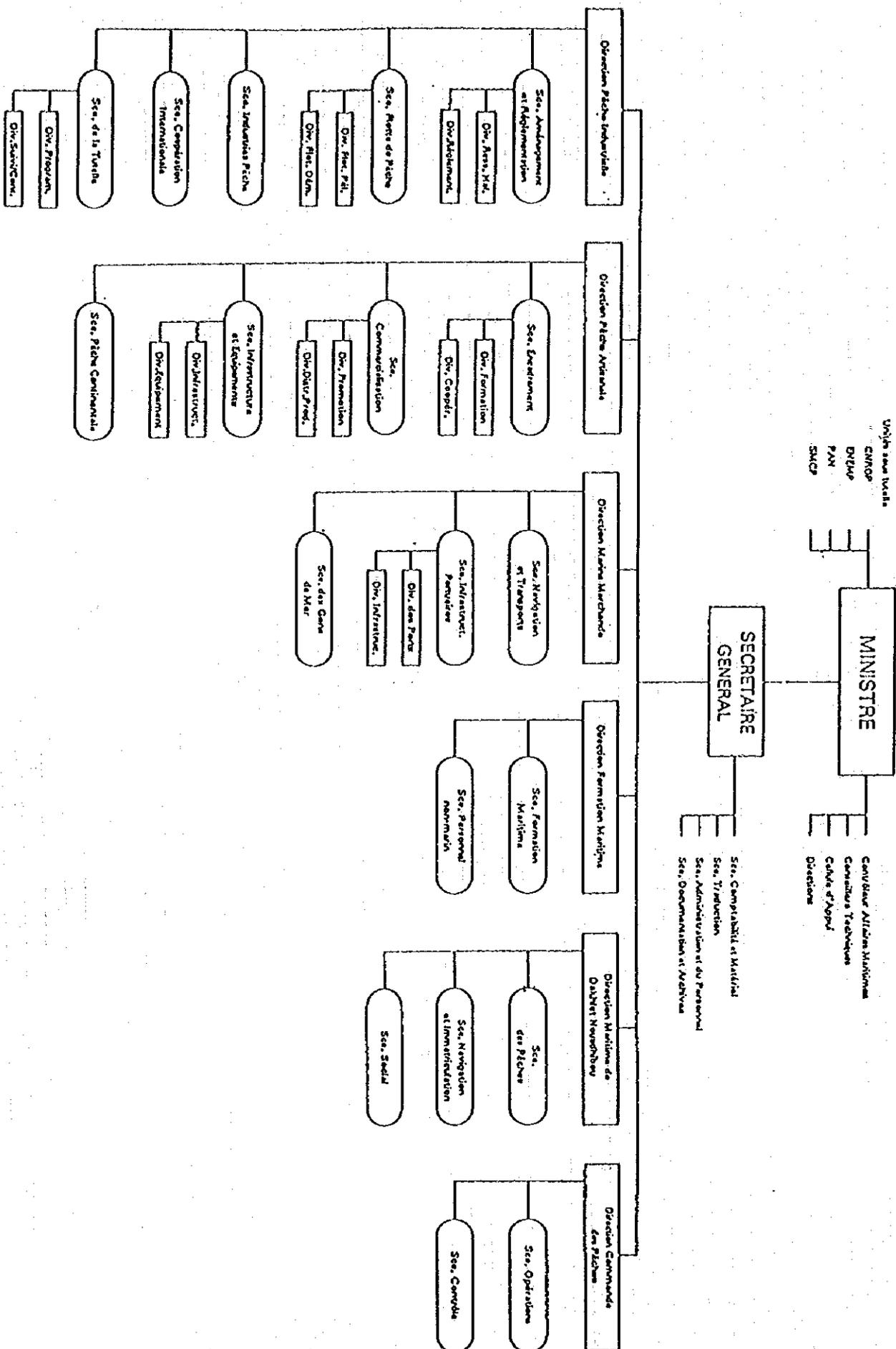
- (1) Nombre maximum de personnes à bord : 24-30
- (2) Durée maximum de l'autonomie : 30 jours
- (3) Instruments de recherches océanographiques
 - 1. Echo-intégration : 1
 - 2. Sonde SIOO : 1
 - 3. Treuil d'océanographie : 1
 - 4. Instruments généraux de recherches océanographiques: 1 ganne
 - 5. Engins de pêche de recherche : 1 ganne

Zone du Projet



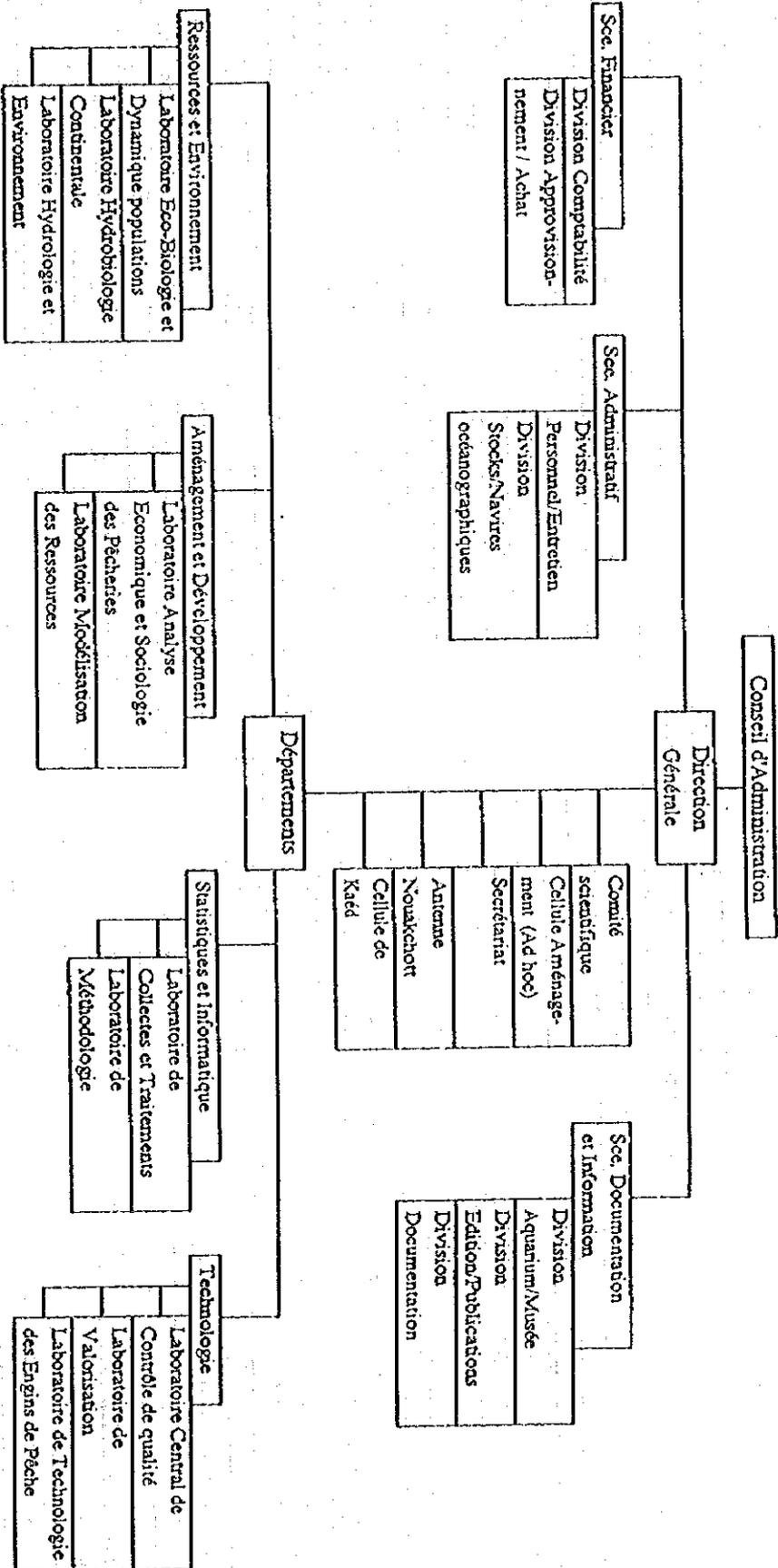
Y.S

ORGANIGRAMME
DU MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME



S. L. 2

Organigramme du CNROP



S.P.

ANNEXE III

Système de l'aide financière non-remboursable du Japon

1) Système de l'aide financière non-remboursable du Japon

L'aperçu de l'aide financière non-remboursable du Japon est comme suit:

1. Procédure de l'aide financière non-remboursable

Le programme d'aide financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

1) Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)

Etudes (étude préliminaire/étude du concept de base effectuées par la JICA)

Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)

Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements)

Exécution (Mise en œuvre du Projet)

2) Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Y.S

— ced

2. Contenu de l'étude

1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant:

- a) confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet
- b) évaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- c) confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- d) préparer un plan de base du Projet
- e) estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du Projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du concept de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a

375

participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé et d'éviter tout délai indu provoqué par la sélection d'un autre consultant.

3. Plan de l'aide financière non-remboursable du Japon

1) Qu'est-ce qu'une aide financière non-remboursable ?

Le programme d'aide financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'œuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations afférentes du Japon. L'aide financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

2) Echange de Notes(E/N)

L'aide financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

3) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultants et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que les conditions météorologiques, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

4) L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissants japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

5) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

6) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

- (1) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,
- (2) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- (3) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consiste à fournir des équipements,
- (4) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable,
- (5) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire en égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,
- (6) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

Y.S

— Δ

(7) "Usage adéquat"

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable.

(8) "Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(9) Arrangement bancaire (A/B)

a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque de change agréée au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.

b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

Y.J

**ANNEXE IV Contribution de la République Islamique de Mauritanie si la
Coopération non-remboursable du Japon est accordée**

- 1 Assurer les installations d'amarrage dans le point d'amarrage des navires de recherche ;
- 2 Pour les navires de recherche fournis dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable, exempter toutes les taxes et assurer leurs livraisons et dédouanements rapides;
- 3 Exonérer des droits de douane, des impôts et autre prélèvement qui pourront être imposés en République Islamique de Mauritanie aux personnes morales japonaises ou aux personnes physiques japonaises qui fourniront les services et les équipements du Projet, conformément au contrat vérifié;
- 4 Faciliter l'entrée et le séjour en République Islamique de Mauritanie du personnel japonais nécessaire aux services et à la fourniture des équipements exécutés conformément au contrat vérifié;
- 5 Obtenir à l'avance les licences et autres autorisations nécessaires aux importations et transports des navires de recherche, en vue de la bonne exécution du Projet;
- 6 Assurer l'entrée immédiate des navires de recherche dans leur port d'attache dès leur arrivée en République Islamique de Mauritanie, leurs dédouanements et enregistrements rapides, ainsi que l'accomplissement de toutes les formalités;
- 7 Faire fonctionner et entretenir efficacement et correctement les navires de recherche, ainsi que les équipements acquis dans le cadre du Projet;
- 8 En ce qui concerne l'importation et la navigation des navires de recherche, prendre en charge tous les frais autres que ceux pris dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable;
- 9 Résoudre tous les litiges avec un tiers, s'il y a lieu.

Y.S

ANNEXE V

LISTE DES PERSONNES PRESENTES A LA SIGNATURE DU PROCES-VERBAL

Partie mauritanienne

- M. OULD MOHAMEDOU Liman Ahmed
Responsable du Suivi de l'Aide Extérieure
Ministère du Plan
- M. OULD SIDI ALY Abderrahman
Coordinateur des Projets Japonais
Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
- M. INEJIII Cheikh Abdallahi
Chercheur
Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches
- M. ABE Shunji
Expert de la JICA

Partie japonaise

- M. OKUMA Atsushi
Conseiller Technique
Agence de la Pêche
- M. HONDA Masaru
Coordinateur du Projet
Japan International Cooperation Agency
- M. TOYONAGA Mikio
Chef des Consultants
KYOKUYO Co., LTD.
- M. KINO Chihiro
Consultant
KYOKUYO Co., LTD.
- M. SASAKI Masayuki
Interprète
KYOKUYO Co., LTD.

Y.S

—

4-2 Procès-Verbal des discussions sur l'étude (lors de l'explication de l'ébauche du rapport de l'étude du concept de base)

Etude du concept de base
pour
le Projet de Construction
de Navires de Recherche Halieutique
en République Islamique de Mauritanie

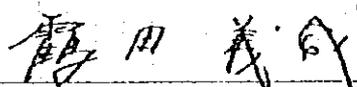
Procès-Verbal des discussions sur l'étude

En réponse à la requête de la République Islamique de Mauritanie, le Gouvernement Japonais a décidé d'exécuter une étude du concept de base pour le Projet de Construction de Navires de Recherche Halieutique (désigné ci-après "le Projet"), par l'intermédiaire de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

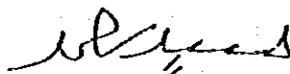
En vue d'expliquer aux autorités compétentes de la République Islamique de Mauritanie et de les consulter sur les éléments de l'ébauche du rapport de l'étude du concept de base, la JICA a délégué une mission d'étude sur place dirigée par Dr. TSURUTA Yoshinari, Coordinateur de la Recherche, Division de la Recherche, Département de la Recherche, Agence de la Pêche, Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche, du 30 octobre au 6 novembre 1995.

Suite à leurs discussions avec les autorités concernées du gouvernement mauritanien (Ministère du Plan, Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches), les deux parties ont confirmé les principaux éléments figurant dans les pages ci-jointes.

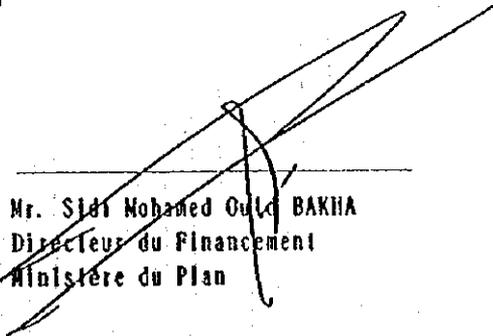
Fait à Nouakchott
le 6 novembre 1995



Dr. TSURUTA Yoshinari
Chef de Mission de l'étude du
concept de base
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)



Dr. AHMED TALEB Sidi El Moutar
Directeur Général du Centre
National de Recherches
Océanographiques et des Pêches



Mr. Sidi Mohamed Ould BAKHA
Directeur du Financement
Ministère du Plan

COMPLEMENT

1. Contenu du rapport

Le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a approuvé et accepté en principe le contenu de l'ébauche du rapport de l'étude du concept de base proposée par la mission d'étude.

2. Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon

- (1) Le Gouvernement Mauritanien a bien compris le système de la Coopération financière non-remboursable du Japon que lui ont expliqué les membres de la mission. Le contenu principal de cette coopération figure dans l'Annexe I.
- (2) Le Gouvernement Mauritanien s'engage à prendre les mesures nécessaires prévues à l'ANNEXE II au cas où le Gouvernement Japonais accorderait sa Coopération financière non-remboursable pour l'exécution du Projet.

3. Mesures budgétaires des frais de fonctionnement et de gestion des navires de recherche halieutique du Projet

La mission a expliqué à la partie mauritanienne les éventuels frais de navigation et d'entretien estimés nécessaires aux activités de recherche des navires de recherche du Projet au cas où le Projet serait réalisé, la partie mauritanienne les a reconnus. Suite à cela, la partie mauritanienne a soumis sa politique explicite des mesures budgétaires relatives aux frais sus-mentionnés, et la mission les a confirmées.

Par ailleurs, la mission a confirmé que les recettes des ventes, des captures des navires du Projet seront utilisées dans la cadre des frais de fonctionnement et de gestion de ces navires.

4. Programme futur de la mission

La JICA établira le rapport de l'étude du concept de base conformément aux items confirmés et le transmettra au gouvernement mauritanien avant la fin du mois de janvier 1996.

ANNEXE I

Système de l'aide financière non-remboursable du Japon

1) Système de l'aide financière non-remboursable du Japon

L'aperçu de l'aide financière non-remboursable du Japon est comme suit:

1. Procédure de l'aide financière non-remboursable

Le programme d'aide financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

1) Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)

Etudes (étude préliminaire/étude du concept de base effectuées par la JICA)

Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)

Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements)

Exécution (Mise en œuvre du Projet)

2) Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

gs

N

— c.d

2. Contenu de l'étude

1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant:

- a) confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet
- b) évaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- c) confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- d) préparer un plan de base du Projet
- e) estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du Projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du concept de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé et d'éviter tout délai indu provoqué par la sélection d'un autre consultant.

3. Plan de l'aide financière non-remboursable du Japon

1) Qu'est-ce qu'une aide financière non-remboursable ?

Le programme d'aide financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'œuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations afférentes du Japon. L'aide financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

2) Echange de Notes(E/N)

L'aide financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

3) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultants et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que les conditions météorologiques, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

4) L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissants japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

5) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

6) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

- (1) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,
- (2) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- (3) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consiste à fournir des équipements,
- (4) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable,
- (5) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire en égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,
- (6) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

(7) "Usage adéquat"

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable,

(8) "Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(9) Arrangement bancaire (A/B)

a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque de change agréée au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.

b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

ANNEXE II Contribution de la République Islamique de Mauritanie, si la Coopération financière non-remboursable du Japon est accordée.

1. Assurer les installations d'amarrage dans le point d'amarrage des navires de recherche;
2. Pour les navires de recherche et les équipements fournis dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable, exempter toutes les taxes et assurer leurs livraisons et dédouanements rapides;
3. Exonérer des droits de douane, des impôts et autre prélèvement qui pourront être imposés en République Islamique de Mauritanie aux personnes morales japonaises ou aux personnes physiques japonaises qui fourniront les services et les équipements du Projet, conformément au contrat vérifié;
4. Faciliter l'entrée et le séjour en République Islamique de Mauritanie du personnel japonais nécessaire aux services et à la fourniture des équipements exécutés conformément au contrat vérifié;
5. Obtenir à l'avance les licences et autres autorisations nécessaires aux importations et transports des navires de recherche, en vue de la bonne exécution du Projet;
6. Assurer l'entrée immédiate des navires de recherche dans leur port d'attache dès leur arrivée en République Islamique de Mauritanie, leurs dédouanements et enregistrements rapides, ainsi que l'accomplissement de toutes les formalités;
Et, dès que les navires et leurs équipements sont livrés dans le port désigné par la République Islamique de Mauritanie, les navires seront assurés par les soins et les frais de la partie mauritanienne;
7. Faire fonctionner et entretenir efficacement et correctement les navires de recherche, ainsi que les équipements acquis dans le cadre du Projet.
8. En ce qui concerne l'importation et la navigation des navires de recherche, prendre en charge tous les frais autres que ceux pris dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable;
9. Résoudre tous les litiges avec un tiers, s'il y a lieu.

5 Liste des documents

Documents recueillis en Mauritanie

Documents concernant la politique et le plan

- (1) Titre : Lettre de politique de développement du secteur de la pêche
Editeur : Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, Ministère du Plan
Année de publication : Le 30 avril 1995
- (2) Titre : Deuxième plan de développement 1993-1997
Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches
Année de publication : Août 1992
- (3) Titre : Projet statut du personnel
Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches
Année de publication : Mai 1994
- (4) Titre : Note de synthèse sur la situation générale du C.N.R.O.P. et sur les perspectives de son renforcement
Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches
Année de publication : Septembre 1994
- (5) Titre : Matrice des mesures LDSP 7-12-94 thématique A - recherche halieutique
Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches
Année de publication : 1994
- (6) Titre : Plan d'action et échéancier pour le renforcement du Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches (C.N.R.O.P.)
Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches
Année de publication : Octobre 1994

Documents concernant les lois des pêches

- (1) Titre : Recueil des textes réglementaires des pêches maritimes
Editeur : Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
Année de publication : 1994

- (2) Titre : Directive du Conseil du 22 juillet 1991 fixant les règles sanitaires régissant la production et la mise sur le marché des produits de la pêche
- Editeur : Journal officiel des Communautés Européennes
- Année de publication : Septembre 1991

Documents concernant l'aide française

- (1) Titre : Evaluation du Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches de Nouadhibou (Mauritanie)
- Editeur : Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes (ENSAR), Département Environnement et Exploitation des Ressources Naturelles (DEERN)
- Année de publication : Mars 1995
- (2) Titre : Convention de financement N° 83 / CD / 90
- Editeur : République Islamique de Mauritanie / République Française
- Année de publication : Le 26 juin 1990
- (3) Titre : Convention de financement N° 340 / C / DPL / 83 / MAU
- Editeur : République Islamique de Mauritanie / République Française
- Année de publication : Le 9 septembre 1985
- (4) Titre : Convention de financement N° 285 / C / 88 / MAU
"Appui à la recherche océanographique"
- Editeur : République Islamique de Mauritanie / République Française
- Année de publication : Le 15 janvier 1989
- (5) Titre : Convention de financement N° 253 / C / 89 / MAU
"Appui à la recherche océanographique"
- Editeur : République Islamique de Mauritanie / République Française
- Année de publication : Le 19 novembre 1989
- (6) Titre : Programme des investissements publics (PIP) 1994-1996
- Editeur : Négociation mauritano- française
- Année de publication : Mai 1994

Documents concernant le budget et le financement

- (1) Titre : Tableau détaillé des crédits attribués en 1995
Editeur : Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
Année de publication : 1994
- (2) Titre : Liste des conventions de financement des projets de pêche
Editeur : Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
Année de publication : Le 20 août 1995
- (3) Titre : Budgets de l'Etat et du M.P.E.M. (1991-1995)
Editeur : Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
Année de publication : Le 20 août 1995
- (4) Titre : Situation actuelle du fonds de contre-partie
Situation actuelle de l'utilisation du fonds de contre-partie
Editeur : Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
Année de publication : 1994
- (5) Titre : Situation économique et données
Editeur : La Banque Mondiale
Année de publication : 1994

Statuts du C.N.R.O.P.

- (1) Titre : Le conseil des ministres entendu le 2 mars 1994 décrété
Editeur : Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
Année de publication : Avril 1994

Rapports des recherches du C.N.R.O.P.

- (1) Titre : Evaluation des stocks et des pêcheries mauritaniens, voies de développement et d'aménagement
Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches
Année de publication : Novembre 1993
- (2) Titre : Bulletin : Sommaire
Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches
Année de publication : 1990
- (3) Titre : Bulletin : Atlas hydrologique des eaux superficielles du Banc d'Arguin
Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches
Année de publication : 1991

- (4) Titre : Bulletin : Atlas hydrologique des eaux superficielles de la
Baie du Lévrier
- Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des
Pêches
- Année de publication : 1992
- (5) Titre : Structures démographiques des principales espèces de
poissons démersaux : Campagnes de chalutage démersal
du N / O N'Diago
- Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des
Pêches
- Année de publication : Février 1991
- (6) Titre : Campagnes de chalutage démersal " Céphalopodes" dans
la région du Cap Blanc 1986 et 1987 : Missions du N / O
N'Diago
- Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des
Pêches
- Année de publication : Mars 1991
- (7) Titre : Campagne de chalutage démersal du N / O N'Diago en
saison froide 1991 (mars) : Mission ND9103D
- Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des
Pêches
- Année de publication : Mars 1991
- (8) Titre : Campagne de chalutage démersal du N / O N'Diago
intersaison (juin) : Mission ND9206D
- Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des
Pêches
- Année de publication : Décembre 1992
- (9) Titre : Campagne de chalutage démersal du N / O N'Diago en
transition chaude froide (juillet) : Mission ND9312D
- Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des
Pêches
- Année de publication : Juillet 1994
- (10) Titre : Recueil des techniques de pêche artisanale sur la côte
mauritanienne
- Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des
Pêches
- Année de publication : Juillet 1993

Documents concernant les navires

- (1) Titre : Navires autorisés par année pour la période 91-95
(6 mois)
Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches
Année de publication : Le 5 août 1995
- (2) Titre : Commande de pêche
Situation générale des bateaux : Mauritanie, Congélateurs en activité = opérationnel
Editeur : Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
Année de publication : Le 12 août 1995
- (3) Titre : Commande de pêche
Situation générale des bateaux : Etrangers en activité = opérationnel
Editeur : Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
Année de publication : Le 12 août 1995
- (4) Titre : Données de productions 1991-1995 (6 mois)
Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches
Année de publication : Le 6 août 1995
- (5) Titre : Nombre de navires entrant dans le Port de Nouadhibou selon catégorie en 1994
Editeur : Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
Année de publication : 1995
- (6) Titre : Spécifications des normes d'hygiène des navires de recherche
Editeur : Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches
Année de publication : 1995
- (7) Titre : Navire océanographique N'Diogo

Autres

- (1) Titre : ISAF Newsletter
Editeur : FAO
Année de publication : Mars 1995
- (2) Titre : Liste des départements ministériels en Mauritanie
Editeur : Ministère du Plan
Année de publication : Le 20 août 1995

- (3) Titre : Carte sédimentologique du plateau continental mauritanien
Editeur : Ministère des Relations Extérieures (France), Service de la coopération et du développement fonds d'aide et de coopération
Année de publication : 1995
- (4) Titre : Statistique de l'exportation et de l'importation pour 1994
Editeur : Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
Année de publication : 1995
- (5) Titre : Banc d'Arguin National Park
Editeur : Islamic Republic of Mauritania
Année de publication : 1988
- (6) Titre : Sécurité en mer
Editeur : Marché au poisson à la plage des pêcheurs de Nouakchott
Année de publication : Décembre 1994

JICA